

Numéro
et sujet de la résolution

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook, le 13 avril 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 13 avril 2015 à 19 h30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général, monsieur Benoit Marquis, trésorier, madame Geneviève Dupras, greffière

Était absent :

Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2015

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 Luc Marcoux
5.2 Sylviane Ferland
5.3 Guylaine Blouin
5.4 Raynald Drolet
5.5 Simon Madore
5.6 François Lévesque

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2015

6.2 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 8 au montant de 1 192 489,76 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt des procès-verbaux des assemblées du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2015 et du 8 avril 2015
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de février et mars 2015
- 7.3 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 83, rue Jeanne-Mance
- 7.4 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 284, rue Child
- 7.5 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 535-539, rue Child
- 7.6 Autorisation au projet pour l'installation d'une terrasse extérieure devant l'édifice situé au 91, rue Child
- 7.7 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 543, rue Main Ouest
- 7.8 Autorisation au projet de construction d'un bâtiment accessoire commercial sur l'édifice situé au 284, rue Child

8.0 COMMUNICATIONS

- 8.1 Mandat à Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique pour un montant de 720 \$ plus les taxes applicables par édition de 24 pages
- 8.2 Mandat au Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution d'un bulletin pour un montant de 1 916,53 \$ plus les taxes applicables par édition de 24 pages
- 8.3 Mandat à Carbone Graphique pour le graphisme de 12 parutions d'un bulletin pour un montant de 910 \$ plus les taxes applicables par édition de 24 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 26 février 2015

9.0 CULTURE

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook
- 9.2 Contrat de prêt à usage par la Ville de Coaticook en faveur de Coatic-art et autorisation de signature

10.0 LOISIRS

- 10.1 Octroi d'une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de crosse mineure
- 10.2 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin
- 10.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin
- 10.4 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ au Club de baseball Junior Élite

- 10.5 Versement aux Clubs de baseball Sénior et Junior Élite la somme de 1 000 \$ par mois pour l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence
- 10.6 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Demi-marathon de la Ville de Coaticook et une aide technique des services extérieurs de la Ville de Coaticook équivalent à 500 \$
- 10.7 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ au Club de baseball senior Big Bill
- 10.8 Octroi d'une aide financière de 2 325,25 \$ au Tournoi Bantam-Midget

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Promesse de servitude par la Ville de Coaticook en faveur de Ferme D'Amar pour le passage et l'enfouissement de tuyaux sur les lots 3 312 282 et 3 312 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, et autorisation de signature
- 12.2 Embauche de Jean-François Blouin à titre de journalier saisonnier
- 12.3 Réquisition au montant de 21 615,30 \$ taxes incluses, pour le remplacement de pompes au poste principal Route 141
- 12.4 Mandat à monsieur Hervé St-Hilaire de Tectra Tech à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de remplacement de la vanne de fond du barrage Belding auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 la Loi sur la qualité de l'environnement
- 12.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (calcium liquide) sur les chemins de terre pour l'année 2015, soit celle de la compagnie Somavrac inc. au montant de 0,308 \$ prix avant taxes le litre
- 12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 318,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique
- 12.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme, pour la fourniture de béton bitumineux, type B, incluant la main d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 148,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique
- 12.8 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un maximum de 5 000 tonnes métriques de béton bitumineux, type C, incluant la main d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 111,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique
- 12.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet Ernest-Lafaille - phase 3, soit celle de la compagnie Emco Corporation au montant de 43 001,01 \$, prix avant taxes

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Demande au programme de subvention du ministère des Transport du Québec concernant la participation financière de la Ville de Coaticook pour le service de transport adapté aux personnes handicapées, collectif et interurbain, offert par Acti-Bus de la région de Coaticook inc.
- 14.2 Octroi d'une aide financière de 8 346,08 \$ au Centre communautaire Élie-Carrier

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Modification de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook et autorisation de signature
- 15.2 Mandat à monsieur Daniel Parent, arpenteur-géomètre, pour procéder au cadastrage et au piquetage des lots du futur nouveau développement de la rue McAuley
- 15.3 Embauche d'Olivier Massariol, à titre d'étudiant pour les services administratifs de l'hôtel de ville
- 15.4 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour l'événement de lutte amateur pour la tenue de leur spectacle annuel qui aura lieu le 3 mai prochain

16.0 RÈGLEMENTS

- 16.1 Adoption du règlement numéro 18-23 (2015) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité rétroactif au 1er avril 2015 et refondant le règlement numéro 18-22 (2014) »
- 16.2 Avis de motion du règlement numéro 6-20 (2015) intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme abrogeant et remplaçant les règlements numéro 6-20-1 (2003), 6-20-1 (2008) et 6-20-1 (2011) » et demande de dispense de lecture
- 16.3 Avis de motion du règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central » et demande de dispense de lecture
- 16.4 Adoption du projet de règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central »
- 16.5 Adoption du règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »
- 16.6 Avis de motion du règlement numéro 29-181 décrétant une dépense de 227 317 \$ pour l'implantation d'un feu de circulation sur les rues Chesley et Child et demande de dispense de lecture
- 16.7 Avis de motion du règlement 29-182 pour le bouclage du réseau d'eau potable de la rue Court décrétant une dépense de 225 766 \$ et demande de dispense de lecture

16.8 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 29-183 décrétant une dépense de 175 000 \$ pour l'achat d'une surfaceuse à glace et demande de dispense de lecture

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Appui au Plan de développement de la zone agricole de la MRC

17.2 Mandat à monsieur Robert Collette de la firme Hydrosys à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de la construction du mur de soutènement du barrage Penman auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 la *Loi sur la qualité de l'environnement*

17.3 Appui à la demande au projet du Collège Rivier dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet régional, pour pouvoir concrétiser leur projet d'aménagement de dortoirs pour garçons

17.4 Appui à la Société d'histoire de Coaticook pour un montant de 1 000 \$ dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant l'achat de matériel pour le montage d'exposition qui sont présentées au public régulièrement

17.5 Appui à l'OMH de Coaticook pour un montant de 40 000 \$ dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant la construction d'un édifice multifonctions sur la rue Child

17.6 Appui à l'Association de crosse pour un montant de 3 000 \$ dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant l'achat de matériel de gardien de but

17.7 Appui au Parc de la Gorge de Coaticook pour un montant de 10 000 \$ dans leur demande d'aide auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant la construction de la phase 2 de Foresta Lumina

17.8 Dépôt d'une demande d'aide financière de 23 214 \$ auprès du programme du pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour l'aménagement et l'installation de nouveaux modules de jeux au parc Couillard

17.9 Modification du règlement numéro 29-179 décrétant une dépense de 1 062 299 \$ pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child et visant à abroger le règlement 29-176 (2014)

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-04-32917
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-04-32917

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2015

15-04-32918
Procès-verbal

RÉSOLUTION 15-04-32918

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2015 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Printemps rime avec travaux publics, le nettoyage est commencé, trottoirs et rues ainsi que le mobilier urbain;
- La rivière est sous haute surveillance et les chances d'embâcles sont très minimes;
- Réservoir Cutting : les travaux se déroulent bien, la mise en opération devrait être dans les alentours du fin mai - début juin;
- Appel à la population : les citoyens peuvent envoyer les petites roches de leurs terrains sur le trottoir, le camion balai les ramassera, ne pas les mettre au compost s'il vous plaît;
- Boîtes postales communautaires : Postes Canada tente d'accommoder les citoyens qui ont formulé des plaintes;

- Confirmation Accès Logis Hestia - rues des ruisselets 20 nouveaux logements à venir ultérieurement;
- Régie du site d'enfouissement : Arrivée de la Ville de Magog à notre site de la Régie pour enfouir leurs déchets;
- Nouveau concessionnaire, RM Nadeau, vente de Kubota : de très belles installations, félicitations;

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

1. Luc Marcoux

Régie intermunicipale des déchets

- Surplus 2014 de 450 00 \$
- Surplus accumulés 2013 et 2014 d'approx 650 00 \$
- Nouveau partenaire / membre à partir du 1er juillet 2015 – Ville de Magog

Actibus

- AGA le 2 avril dernier
- Léger déficit de 6 000 \$ sur un chiffre d'affaires d'approx 500 000 \$
- Excellent achalandage en 2014 soit plus de 11 000 pour le transport adapté et plus de 11 000 pour le transport collectif - interurbain

Soirée éloges de notre Chambre de Commerce et de l'Industrie

- Tenue au Coffret de l'imagination le mercredi 1er avril dernier
- Salle pleine et soirée très agréable
- Le grand bâtisseur mis en éloge fut, monsieur Jean Provencher, président et propriétaire principal de La Laiterie de Coaticook
- Les autres commerces mis en évidence au cours de la soirée furent :
 - Réjean Corbeil de la Microbrasserie Coaticook - Prix L'Audacieux
 - Guy Letendre et Caroline Roy de Cuisine L'Angélique - Prix L'Innovateur
 - Marie-Pier Lareau et Josée Laplante du Comité « La Voix des Parents » pour leur initiative ISO famille - Prix Coup de cœur
 - Émile Audet du Service d'entretien E.A. enr. - Prix l'Indispensable

Le 100e Anniversaire des Dames des Fermières de la province de Québec

- 2015 est le 100^e Anniversaire de fondation des dames de Fermière au Québec – des jeunes femmes qui se rassemblent pour partager leurs talents et leurs connaissances dans l'artisanat, la cuisine, le jardinage, le tricot, etc. Les trois Cercles de Coaticook, St-Edmond, St-Marc et St-Jean, souligneront cette année anniversaire créant des activités au cours des prochains mois.
- De plus, 2015 coïncide avec le 75^e Anniversaire de fondation du Cercle St-Marc. Ce fait fut souligné à l'occasion de leur exposition annuelle samedi dernier. L'évènement fut un beau succès.
- Histoire à suivre dans nos journaux/média

Grosses félicitations à vous tous !

2. Sylviane Ferland

Bonsoir

Les activités à venir en avril et début mai :

Bibliothèque :

Rencontre d'auteure

Mercredi 6 mai, la Bibliothèque accueillera Suzanne Aubry, l'auteure de la populaire série Fanette, une collection qui a fait le délice de nos lecteurs à chaque nouvelle parution. Madame Aubry rencontrera ses admirateurs dans le salon de lecture de la bibliothèque dès 19 h.

Le prix d'entrée est de 5 \$, mais de seulement 3 \$ pour les abonnés de la bibliothèque.

Rappel amnistie

Le 23 avril prochain aura lieu la vingtième édition de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Pour souligner l'événement, la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook organise cette année une journée d'amnistie. À cette occasion, les abonnés pourront rapporter tous leurs documents en retard sans payer de pénalité, ce qui leur offre une chance de repartir à neuf. Qu'ils les aient gardés, une semaine, un mois ou un an de plus que la limite prévue, toutes les amendes de retards associées aux documents retournés lors de cette journée seront effacées, à la condition qu'ils soient rendus en bon état.

Autres activités à venir : Assemblée générale

- Mercredi 15 avril à 17 h 30 : Assemblée générale annuelle.

Coatic'Art :

La petite maison des artistes. Les artistes membres de Coatic'Art reprennent pignon sur rue pour l'été 2015 soit à la Tour Istique située sur la rue Child tout près du pont suspendu, à surveiller.

Musée :

Du 3 mai au 10 juin 2015

Murmure sylvestre avec l'artiste peintre Manon Potvin

Le vernissage aura lieu samedi 2 mai à 14 h.

Guidée par la symbolique des scènes de la nature, l'artiste peintre Manon Potvin désire faire entrer le public dans son imaginaire peuplé d'arbres, d'eau, de nuages et de lumière à travers

Murmure sylvestre

On continue avec Marie Montiel jusqu'au 26 avril figurations inspirées

Toujours dans les expositions nous avons dans la collection du Musée jusqu'au 10 janvier 2016

Doigts de fée. Broderie dentelle et tricot....

En terminant pour le Musée, Airelle jusqu'au 10 mai 2015

Strange People

Les visiteurs pourront regarder certaines œuvres en portant des lunettes 3D. Plusieurs œuvres ont la caractéristique 3D requise pour être visionnée avec ces lunettes. L'effet est spectaculaire et donne un caractère unique et moderne au travail d'Airelle

Pavillon des arts et de la culture :

Cinéma le 19 avril à 14 h dimanche

Annie la toute dernière production à partir du fameux film Annie

Vendredi le 24 avril à 20 h

Soyez dans les premiers à découvrir nos humoristes de demain. C'est à ce spectacle que vous aurez droit avec les finissants de la cuvée 2015 tout frais sortis de l'école Nationale de l'humour. Le spectacle de cette année a pour titres 11vies.

Les cafés concerts

Dimanche 26 avril 11 h

Compositeur-interprète d'origine vietnamienne, Huu Bac Quach propose une heureuse rencontre de sonorités musicales vietnamienne et chinoise avec le jazz nord-américain.

Le 3 mai 11 h. Théâtre le Tartare lecture

Les comédiens Marie-Michelle Garon et Ludger Côté vous invitent à explorer l'univers du prolifique écrivain Dany Laferrière par une lecture publique intime, autour d'extraits d'œuvres phares de l'auteur.

C'est dans la formule du café concert qui saura vous distraire

Le mois de mai nous ramène comme à chaque année dans des productions locales

Les enfantsastiques 10 éditions un incontournable

8 et 9 mai 19 h 30

Les Scèneux 14, 15 et 16 mai à 20 h

La troupe de théâtre Les Scèneux du Pavillon désire partager avec vous son amour du théâtre. Cette année les Scèneux du Pavillon vous présentent la pièce Café-Inquitable. Cette production est une mise en scène de Stéphane Baillargeon. Le texte est de Stéphane Baillargeon.

Les billets sont en vente auprès des comédiens si vous les connaissez ou bien vous pouvez me contacter

Société histoire

Déjeuner-causerie

Nous avons eu la semaine dernière Messieurs Jean-Marc Dupont et Duteau maire de St-Hermenegilde, ils sont venus nous entretenir de leur municipalité. Le prochain rendez est le 13 mai

Artiste en résidence

Madame Maude Langlois a terminé en fin de semaine il y avait vendredi son vernissage ainsi que la remise d'un tableau à la ville de Coaticook.

Demain mardi

Madame Viviane Leblanc qui viendra séjourner au studio d'artiste. Nous lui souhaitons la bienvenue. Elle était présente vendredi dernier.

Colloque

Samedi le 18 avril colloque sur le patrimoine religieux dans notre M.R.C. organisé par le comité du Patrimoine religieux de la Tccc. L'on se retrouvera à Barnston Ouest plus précisément à Ways 'mills. C'est de 8 h 30 à 15 h 30

3. Guylaine Blouin

Bonsoir à vous tous chers citoyens citoyennes....

Commençons par les dernières activités qui ont eu lieu à l'aréna Gérard Couillard. Les 28 et 29 mars derniers se tenait le traditionnel tournoi de hockey bottines des industries. Ce tournoi est très rassembleur et amical

autant pour les participants que les spectateurs. Encore cette année, cet évènement fut une réussite avec ces 19 équipes inscrites. Dans la finale A, La Frontalière a vaincu sur les Construction Claude Fisette. À la finale B, le Collège Rivier est sorti gagnant contre La Laiterie en tirs de barrage et dans la finale C, les 2 équipes de Couillard Construction s'affrontaient et ils nous ont donné une belle performance.

Je voudrais dire félicitations à toutes les équipes participantes et aussi à toute l'organisation de ce tournoi. Aussi, l'aréna Gérard Couillard a clôturé sa saison hivernale avec l'émouvant et traditionnel spectacle de patinage artistique qui s'est tenu dimanche dernier, qui encore cette année, en a mis plein la vue aux spectateurs. Félicitations à tous les participants, mais aussi, à toute l'organisation.

HOCKEY MINEUR

Le hockey mineur a lui aussi terminé ses activités. Aux régionaux du 27 au 29 mars, 5 équipes représentaient notre association. Il y avait l'atome A, le Pee-Wee A qui a été couronné CHAMPION, le bantam A, le midget B 1 qui s'est incliné en final de sa catégorie et le Junior B avec une belle performance jusqu'en demie-finale. Bravo à vous tous. Je vous annonce aussi que M. Steve Lanciaux sera encore notre président du hockey mineur pour la prochaine saison 2015-2016.

Parlons maintenant des sports d'été avec le printemps qui semble enfin cogner à nos portes. Je voudrais commencer en vous parlant de l'association de soccer et vous dire qu'il est encore temps d'inscrire vos jeunes si cela n'est déjà fait.

Pour l'instant, il n'y a que les catégories U-12 et U-14 féminines dont les formations sont complètes. De l'association de Coaticook, il y a 22 équipes intercitées qui sont inscrites à l'association régionale de soccer de l'Estrie dont 8 équipes féminines soit une U-10, deux U-12, une U-14, une U-16, une U-18 et 2 séniors. Il y a aussi 12 équipes masculines soit trois U-9, deux U-10, trois U-12, une U-14, une U-16 et 2 séniors. De plus, il y a 2 équipes séniors mixtes dans la ligue amicale et aussi 141 joueurs de 4 à 8 ans qui joueront dans la classe locale.

Maintenant, parlons du baseball mineur. Pour ceux et celles qui ne sont pas encore inscrits, vous pouvez toujours le faire en contactant Mme Lucie L'Espérance, Mme Annie Bergeron ou M. Jean-François Blouin.

Pour l'instant, il y a les catégories atome et moustiques qui ont déjà commencé leurs entraînements, mais il y a encore des places pour ceux et celles qui voudraient s'y joindre. De plus, j'aimerais féliciter M. Charles-André Trudeau qui a été recruté par le Midget AAA de Sherbrooke. Bonne saison à vous tous.

Pour conclure, je vous annonce qu'il y aura une journée que l'on appelle, CONSULTATION CITOYENNE. La population de la région de Coaticook est invitée à venir s'exprimer pour définir l'avenir de leur municipalité. Cette journée se tiendra le samedi 2 mai 2015 à la polyvalente La Frontalière de 9 h à 15 h. C'est gratuit pour tous. Une halte-garderie gratuite est même disponible sur réservation ainsi que le repas du midi. Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à appeler au 819 849-3053 poste 123 ou via internet à l'adresse agentededev@sadccoaticook.ca. Je vous invite à y assister en grand nombre, car cet évènement a pour but de connaître vos besoins et votre vision sur le développement de votre collectivité.

Merci et c'est tout pour moi M. le Maire

4. Raynald Drolet

La bonne nouvelle économique pour débiter mon rapport :

Une entreprise qui possède une usine ici à Coaticook, Meubles South Shore (Les Industries de la Rive-Sud) s'ajoute au prestigieux palmarès des sociétés les mieux gérées au Canada pour l'année 2014.

Fleuron québécois de l'industrie manufacturière du meuble, South Shore expédie chaque jour près de 4000 meubles.
C'est une fierté pour les 160 employés de l'usine de Coaticook qui produit quotidiennement entre 1300 et 1500 items.

Meubles South Shore est justement en pleine période de recrutement alors avis aux chercheurs d'emplois, vous pouvez le faire par courriel, par la poste, ou encore en vous présentant aux Industries de la Rive-Sud, rue Union à Coaticook.

-Les **statistiques de construction** de mars 2015 sont toujours aussi encourageantes, Coaticook poursuit sur sa lancée. Alors roulement de tambours, ou plutôt de marteaux à air comprimé, en mars 2014, nous avons pour 2.2 M\$ de permis émis alors qu'en mars 2015, nous en sommes déjà à 5.4 M\$. Près d'un demi-million en maisons neuves, plus de 200 000 en rénovations résidentielles et plus de 3.3 M\$ en institutionnel et public pour ne nommer que les principaux.

-Alcool et Prohibition enfin racontée

Un nouveau produit touristique, et qui va, sans aucun doute, intéresser également la population de la région de Coaticook, vient s'ajouter à l'offre déjà très étoffée du parc de la Gorge.

Le présentateur météo de Radio-Canada Estrie, originaire de Coaticook, Steve Roy, présentera *La virée d'Al Capone*, un spectacle humoristique, portant sur la prohibition.

Dès le 12 juin, il racontera l'histoire des plus grands contrebandiers de la région, replongeant le public dans les années 1920 avec des décors, de la musique, des photos et des vidéos d'époque.

Steve Roy s'est basé sur les témoignages de plusieurs citoyens pour écrire son spectacle de 65 minutes, qui parlera de «morts mystérieuses, d'arrestations héroïques et d'histoires invraisemblables» qui se sont produites pendant cette période, dans les Cantons-de-l'Est.

Le spectacle est véridique à 90 %.
Il y a une grosse base de faits prouvés et vérifiables, mais aussi un peu de légendes urbaines.

Les billets sont en vente à l'accueil du parc de la Gorge et en ligne au <http://www.lavireedalcapone.com/>

En terminant, je réitère l'invitation à joindre les fiers ambassadeurs de la Vallée de la Coaticook en visitant <http://www.tourismecoaticook.qc.ca/quiz/>

5. Simon Madore

Dossier loisirs d'été, nous avons cette semaine procédé à l'embauche de nos coordonnateurs et de notre animateur en chef. Ceux-ci procéderont aux entrevues et à l'embauche des animateurs pour l'été 2015.

Pensez dès maintenant à ce que vos jeunes vont faire cet été.

Pour ce qui est des parcs nous avons eu ce 18 mars dernier notre assemblée générale. Tout a été discuté et je vous dis que les chiffres divulgués lors de cette soirée étaient très intéressants.

Inutile de vous répéter que le succès de Foresta Lumina y est pour une grande partie du succès. Lors de cette soirée, monsieur Paul Belleville a été remercié pour ces 20 ans de service aux parcs. Nombreux ponts, amélioration et nombreuses actions ont été soulignés pour montrer à tout le monde à quels points Paul est important pour nos parcs. MERCI mon Paul et je nous souhaite encore 20 ans à travailler avec toi...

Nous sommes en processus de créer la vente de billets en lignes, mais pour l'instant il est possible de se les procurer directement par téléphone en appelant à la gorge au 819-849-2331. Pour ce qui est de l'ouverture du camping et du parc découverte nature, nos parcs ouvrent officiellement pour la saison estivale le 15 mai prochain. Pour ce qui est des surprises et les investissements de l'année je vous invite tous à une conférence de presse ce 22 avril prochain, beaucoup de 'scoupe' vous seront dévoilés allant du spectacle de la Saint-Jean jusqu'à Forest Lumina phase 2 donc ce 22 avril à 10 h.

Aujourd'hui nous avons assisté à la conférence de presse du Rocket Big Bill de Coaticook, de bonnes nouvelles ils avaient pour nous ...D'abord ce 16 mai prochain à 18 h30 les joueurs du Capital de Québec contre les meilleurs espoirs des États-Unis et aspirants pour jouer dans le niveau Can-Am. Deuxièmement, ils nous ont annoncé la venue du championnat canadien des joueurs de 18 ans et moins. Le stade Julien Morin est l'endroit où toutes les parties importantes seront jouées, d'autres seront jouées à Sherbrooke et Magog. Mais les finales seront jouées dans notre ville. Tout un honneur a été dévoilé à monsieur Paul-Émile Thibault qui agira comme président d'honneur de cet événement. Ce championnat aura lieu du 13 au 16 août 2015.

Soyons prudent sur les routes et surveiller les piétons ils se multiplient avec la température.

Je voudrais souhaiter la bienvenue au nouveau commerce de Coaticook soit R.M. Nadeau concessionnaire de tracteur et de machinerie Kubota.

6. François Lévesque

Le conseiller François Lévesque étant absent fera son rapport lors d'une assemblée ultérieure.

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2015

RÉSOLUTION 15-04-32919

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mars 2015 au montant total de 2 185 590,83 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mars 2015 comme suit :

- fonds d'administration : 1 593 137,66 \$
- fonds d'immobilisation : 592 453,17\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 8 au montant de 1 192 489,76 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

15-04-32920
Paiement du décompte progressif numéro 8 pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

RÉSOLUTION 15-04-32920

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 8 par la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 20 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procédé au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 8 au montant de 1 192 489,76 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt des procès-verbaux des assemblées du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2015 et du 8 avril 2015

Les membres du conseil prennent acte des procès-verbaux du 11 mars 2015 et du 8 avril 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de février et mars 2015

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de février et mars 2015 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.3 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 83, rue Jeanne-Mance

15-04-32921
Demande d'une dérogation mineure pour la propriété située au 83, rue Jeanne-Mance

RÉSOLUTION 15-04-32921

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 83, rue Jeanne-Mance et désigné comme étant le lot numéro 3 310 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser à permettre de construire une deuxième entrée charretière sur la propriété donnant sur un lot de coin;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Crieur Public de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 83, rue Jeanne-Mance et désigné comme étant le lot numéro 3 310 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre de construire une deuxième entrée charretière, conditionnellement à ce qui suit :

- Qu'il y ait un triangle de visibilité d'une distance minimale de 7,6 mètres de chaque côté du lot au coin des rues Jeanne-Mance et Forrest, et;
- Que la largeur du stationnement existant sur la rue Jeanne-Mance soit réduite de 6 mètres maximum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 284, rue Child

15-04-32922
Demande d'une
dérogation mineure
pour la propriété située
au 284, rue Child

RÉSOLUTION 15-04-32922

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 284, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 5 590 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser les marges de recul latérale et arrière, réduisant ces dernières à 2 mètres minimum de la propriété;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Crieur Public de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 284, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 5 590 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser les marges de recul latérale et arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 535-539, rue Child

15-04-32923
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
535-539, rue Child

RÉSOLUTION 15-04-32923

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 535-539, rue Child;

CONSIDÉRANT qu'il y a une structure existante qui permet d'installer trois enseignes, soit une pour chaque commerce;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau commerce veut installer une enseigne sur la structure avec poteaux en utilisant un panneau d'acrylique;

CONSIDÉRANT que le deuxième commerce veut installer une enseigne sur vitrine;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour la zone commerciale C-603;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 11 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 535-539, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 11 mars 2015 conditionnellement à ce qui suit :

- Pour le projet d'enseigne sur poteaux, les boitiers verts des quatre projecteurs doivent être repeints en noir et le cadrage en bois des enseignes soit peint ou teinté d'une couleur sobre en se rapprochant du noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Autorisation au projet pour l'installation d'une terrasse extérieure devant l'édifice situé au 91, rue Child

15-04-32924
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au 91,
rue Child

RÉSOLUTION 15-04-32924

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation d'une terrasse extérieure sur l'emprise de la rue Child, sur l'édifice situé au 91, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères et les objectifs du PIIA pour la zone CV-208(P);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les normes du règlement numéro 6-G;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme concernant le projet, tel que mentionné dans leur procès-verbal du 11 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable de l'urbanisme concernant ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet pour l'installation d'une terrasse extérieure devant l'édifice situé au 91, rue Child, dans le cadre du PIIA pour la zone CV-208(P), tel qu'il est décrit dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 543, rue Main Ouest

15-04-32925
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
543, rue Main Ouest

RÉSOLUTION 15-04-32925

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 543, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer deux enseignes de type panneau et une enseigne de type lettrage;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour la zone commerciale C-614;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 543, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Autorisation au projet de construction d'un bâtiment accessoire commercial sur l'édifice situé au 284, rue Child

15-04-32926
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
284, rue Child

RÉSOLUTION 15-04-32926

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire commercial sur l'édifice situé au 284, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères et les objectifs du PIIA pour la zone commerciale CV-203(P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme concernant le projet, tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable de l'urbanisme concernant ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'un bâtiment accessoire commercial pour l'édifice situé au 284, rue Child, dans le cadre du PIIA pour la zone CV-203 (P), tel qu'il est décrit dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 COMMUNICATIONS

8.1 Mandat à Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique pour un montant de 720 \$ plus les taxes applicables par édition de 24 pages

15-04-32927
Mandat pour la révision
linguistique

RÉSOLUTION 15-04-32927

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal *Le Crieur public*, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal a pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique pour un montant de 720 \$ plus les taxes applicables par édition de 24 pages;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique pour un montant de 720 \$ plus les taxes explicables par édition de 24 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 26 février 2015, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Mandat au Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution d'un bulletin pour un montant de 1 916,53 \$ plus les taxes applicables par édition de 24 pages

15-04-32928
Mandat pour
l'impression et la
distribution d'un bulletin

RÉSOLUTION 15-04-32928

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal *Le Crieur public*, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal a pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services du Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution d'un bulletin de 24 pages pour un montant de 1 916,53 \$ plus les taxes applicables par édition;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de mandater le Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution de 12 parutions d'un bulletin pour un montant de 1 916,53 \$ plus les taxes explicables par édition de 24 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 6 mars 2015, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8.3 Mandat à Carbone Graphique pour le graphisme de 12 parutions d'un bulletin pour un montant de 910 \$ plus les taxes applicables par édition de 24 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 26 février 2015

15-04-32929
Mandat pour le
graphisme de 12
parutions d'un bulletin

RÉSOLUTION 15-04-32929

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal *Le Crieur public*, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal a pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Carbone Graphique pour le graphisme de 12 parutions d'un bulletin de 24 pages pour un montant de 910 \$ plus les taxes applicables par édition;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater Carbone Graphique pour le graphisme de 12 parutions d'un bulletin pour un montant de 910 \$ plus les taxes explicables par édition de 24 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 26 février 2015, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 CULTURE

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

15-04-32930
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32930

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice, le Pavillon des arts et de la culture, le Musée Beaulne, l'Harmonie de Coaticook et la Société d'histoire de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Contrat de prêt à usage par la Ville de Coaticook en faveur de Coatic-art et autorisation de signature

15-04-32931
Contrat de prêt à usage

RÉSOLUTION 15-04-32931

CONSIDÉRANT que Coatic-art a demandé à la ville de louer un local pour leurs besoins;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook consent à leur louer la bâtisse anciennement occupée par l'office de l'accueil touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de permettre au maire et à la greffière de signer le contrat de prêt à usage, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 LOISIRS

10.1 Octroi d'une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de crosse mineure

15-04-32932
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32932

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de crosse mineure a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de crosse mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

15-04-32933
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32933

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin

15-04-32934
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32934

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F. Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ au Club de baseball Junior Élite

15-04-32935
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32935

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club de baseball Junior Élite a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ au Club de baseball Junior Élite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Versement aux Clubs de baseball Sénior et Junior Élite la somme de 1 000 \$ par mois pour l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence

15-04-32936
Versement pour
l'entretien du stade
Julien-Morin ainsi que
pour le nettoyage de la
section des loisirs d'été
au parc Laurence

RÉSOLUTION 15-04-32936

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook doit voir à la propreté et à l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que les Clubs de baseball Sénior et Junior Élite ont offert à la Ville d'entretenir ces endroits mentionnés plus haut;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie les Clubs demandent à la Ville une compensation monétaire au montant de 1 000 \$ par mois durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Sport-Loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de verser aux Clubs de baseball Sénior et Junior Élite la somme de 1 000 \$ par mois soit du mois de mai jusqu'au mois d'août 2015 pour l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Demi-marathon de la Ville de Coaticook et une aide technique des services extérieurs de la Ville de Coaticook équivalent à 500 \$

15-04-32937
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32937

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Demi-marathon de la ville de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ au Demi-marathon de la ville de Coaticook et une aide technique des services extérieurs de la Ville de Coaticook équivalent à 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ au Club de baseball senior Big Bill

15-04-32938
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32938

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club de baseball senior Big Bill a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ au Club de baseball senior Big Bill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 Octroi d'une aide financière de 2 325,25 \$ au Tournoi Bantam-Midget

15-04-32939
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32939

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Tournoi Bantam-Midget a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 325,25 \$ au Tournoi Bantam-Midget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Promesse de servitude par la Ville de Coaticook en faveur de Ferme D'Amar pour le passage et l'enfouissement de tuyaux sur les lots 3 312 282 et 3 312 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, et autorisation de signature

15-04-32940
Promesse de servitude
sur les lots 3 312 282 et
3 312 284

RÉSOLUTION 15-04-32940

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire des lots n° 3 312 282 et 3 312 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que Ferme D'Amar désire obtenir une servitude passage et l'enfouissement de tuyaux sur les lots 3 312 282 et 3 312 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que Ferme D'Amar s'engage également à assumer entièrement les honoraires reliés à la transaction pour la présente servitude et à payer les coûts engendrés si la Ville doit creuser dans la voie publique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU :

- De consentir une servitude de passage d'un tuyau d'aqueduc sur le lot 2 936 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de Ferme D'Amar, tel que convenu dans la promesse de servitude laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante; et
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Embauche de Jean-François Blouin à titre de journalier saisonnier

15-04-32941
Embauche du journalier
saisonnier

RÉSOLUTION 15-04-32941

CONSIDÉRANT qu'à la suite du départ de monsieur Alexandre Désorcy, la Ville a dû procéder à la publication d'une ouverture de poste pour l'embauche d'un journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de Jean-François Blouin pour occuper le poste de journalier saisonnier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'embaucher Jean-François Blouin à titre de journalier saisonnier à compter du 20 avril 2015 à l'échelon 1 de la classe 1, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Réquisition au montant de 21 615,30 \$ taxes incluses, pour le remplacement de pompes au poste principal route 141

15-04-32942
Réquisition pour le
remplacement de
pompes au poste
principal Route 141

RÉSOLUTION 15-04-32942

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit remplacer les pompes du poste principale Route 141;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour le remplacement desdites pompes;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique contractuelle de la Ville de Coaticook, toute dépense entre 10 000 \$ et 24 999 \$ devra dorénavant être soumise à deux fournisseurs, preuve à l'appui;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres de services, soit celle de Pompex inc. pour un montant de 18 800 \$ plus taxes applicables et celle de Les pompes R. Fontaine pour un montant de 21 067,20 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Pompex inc. au montant de 18 800 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour le remplacement de pompes au poste principale route 141, auprès de la compagnie Pompex inc. au montant de 21 615,30 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12.4 Mandat à monsieur Hervé St-Hilaire de Tectra Tech à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de remplacement de la vanne de fond du barrage Belding auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 la Loi sur la qualité de l'environnement

15-04-32943

Mandat pour tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de remplacement de la vanne de fond du barrage Belding

RÉSOLUTION 15-04-32943

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend remplacer la vanne de fond du barrage Belding

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être émis avant de procéder auxdits travaux;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation doit contenir un engagement de la Ville de Coaticook quant à l'émission d'une attestation de conformité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

- D'acquitter la somme de 562 \$ pour la présentation de ladite demande auprès du ministère des Finances Québec; et
- D'autoriser monsieur Hervé St-Hilaire de Tectra Tech à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de remplacement de la vanne de fond du barrage Belding, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (calcium liquide) sur les chemins de terre pour l'année 2015, soit celle de la compagnie Somavrac inc. au montant de 0,308 \$ prix avant taxes le litre

15-04-32944

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (calcium liquide) sur les chemins de terre pour l'année 2015

RÉSOLUTION 15-04-32944

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (calcium liquide) sur les chemins de terre pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes au litre
------------------	---------------------------

Somavrac inc.	0,308 \$
Les Entreprises Bourget inc.	0,3229 \$
Multi Routes inc.	0,349 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (calcium liquide) sur les chemins de terre pour l'année 2015, soit celle de la compagnie Somavrac inc. au montant total de 0,308 \$ prix avant les taxes au litre, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-320-00- 626 pour 7 200 \$ et 02-325-00-626 pour 66 000 \$ au budget 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 318,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique

15-04-32945

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues

RÉSOLUTION 15-04-32945

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour la fourniture de béton bitumineux, type A, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues pour l'année 2015 fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes à la T/M
------------------	---------------------------

Couillard Construction ltée	318,75 \$
Pavage Maska inc.	335,79 \$
Eurovia Québec Construction inc.	338,00 \$
Sintra inc.	372,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 318,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 02-920-01-725 - 200 000 \$ suivi – plan de chaussées
- 02-920-03-721 - 150 000\$ Barnston et 60 000\$ Barford
- 02-920-04-725 - 75 000\$ St-Jean-Baptiste

Pour un budget total 2015 de 485 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme, pour la fourniture de béton bitumineux, type B, incluant la main d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 148,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique

15-04-32946

Acceptation de la plus basse soumission conforme, pour la fourniture de béton bitumineux, type B, incluant la main d'œuvre pour la réparation du pavage des rues

RÉSOLUTION 15-04-32946

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour la fourniture de béton bitumineux, type B, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues pour l'année 2015 fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes à la T/M
Couillard Construction ltée	148,75 \$
Eurovia Québec Construction inc.	161,00 \$
Pavage Maska inc.	170,36 \$
Sintra inc.	203,97 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type B, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 148,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 02-920-01-725 - 200 000 \$ suivi – plan de chaussées
- 02-920-03-721 - 150 000\$ Barnston et 60 000\$ Barford
- 02-920-04-725 - 75 000\$ St-Jean-Baptiste

Pour un budget total 2015 de 485 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.8 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un maximum de 5 000 tonnes métriques de béton bitumineux, type C, incluant la main d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 111,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique

15-04-32947

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un maximum de 5 000 tonnes métriques de

RÉSOLUTION 15-04-32947

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour la fourniture de béton bitumineux, type C, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues pour l'année 2015 fut publié dans le système électronique SEAO, le tout

béton bitumineux, type C, incluant la main d'œuvre pour la réparation du pavage des rues

conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes à la T/M
Couillard Construction Itée	111,75 \$
Pavage Maska inc.	123,09 \$
Eurovia Québec Construction inc.	126,00 \$
Sintra inc.	139,23 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture d'un maximum 5 000 tonnes métriques de béton bitumineux, type C, incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues, soit celle de la compagnie Couillard construction Itée au montant de 111,75 \$ prix avant taxes à la tonne métrique, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéros suivants :

- 02-920-01-725 - 200 000 \$ suivi – plan de chaussées
- 02-920-03-721 - 150 000\$ Barnston et 60 000\$ Barford
- 02-920-04-725 - 75 000\$ St-Jean-Baptiste

Pour un budget total 2015 de 485 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet Ernest-Lafaille - phase 3, soit celle de la compagnie Emco Corporation au montant de 43 001,01 \$, prix avant taxes

15-04-32948
Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet Ernest-Lafaille - phase 3

RÉSOLUTION 15-04-32948

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites a été fait pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet Ernest-Lafaille - phase 3;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2015 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, plusieurs soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Emco Corporation	43 001,01 \$
J.U. Houle Itée	43 005,13 \$
Réal Huot inc.	44 832,13 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet Ernest-Lafaille - phase 3, soit celle de la compagnie Emco Corporation au montant de 43 001,01 \$ prix avant les taxes, dépenses affectées au règlement d'emprunt numéro 29-159 (2011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

14.1 Demande au programme de subvention du ministère des Transport du Québec concernant la participation financière de la Ville de Coaticook pour le service de transport adapté aux personnes handicapées, collectif et interurbain, offert par Acti-Bus de la région de Coaticook inc.

15-04-32949
Demande pour le
service de transport

RÉSOLUTION 15-04-32949

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'implique au niveau du service de transport adapté aux personnes handicapées, collectif et interurbain, offert par Acti-Bus de la région de Coaticook inc., en acceptant de participer au financement d'un tel transport collectif;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU QUE :

- La Ville de Coaticook accepte d'agir à titre d'organisme mandataire.
- La Ville de Coaticook adopte les prévisions budgétaires et la tarification exigée pour l'année 2015;
- La Ville de Coaticook s'engage financièrement pendant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, à ce que sa contribution, additionnée aux contributions financières du milieu et des onze (11) autres municipalités participantes, totalisera la somme de 56 000 \$, montant qui représente la quote-part municipale ciblée dans le décret #654-2009 du gouvernement du Québec. S'il y a lieu, les surplus accumulés d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc. seront utilisés pour combler le manque à gagner.
- La Ville de Coaticook confirme avoir donné le mandat à Acti-bus, à titre d'organisme délégué, dont les responsabilités sont mentionnées à l'entente, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire intégrante.
- Cette entente de service est renouvelable annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Octroi d'une aide financière de 8 346,08 \$ au Centre communautaire Élie-Carrier

15-04-32950
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32950

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire Élie-Carrier a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au Centre communautaire Élie-Carrier au même montant que la taxe foncière de l'année en cours pour l'édifice du 464, rue Merrill, bâtiment abritant ledit centre, soit au montant de 8 346,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

15.1 Modification de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook et autorisation de signature

15-04-32951
Modification de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook

RÉSOLUTION 15-04-32951

CONSIDÉRANT que la MRC et les municipalités locales ont signé une entente intermunicipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 3»;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont indiqué à la MRC vouloir changer le critère de répartition ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Coaticook prend en compte un addenda à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU:

- D'adopter l'addenda à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer au nom de la Ville de Coaticook;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Mandat à monsieur Daniel Parent, arpenteur-géomètre, pour procéder au cadastrage et au piquetage des lots du futur nouveau développement de la rue McAuley

15-04-32952
Mandat pour procéder
au cadastrage et
piquetage pour le
développement
McAuley

RÉSOLUTION 15-04-32952

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook débutera cette année la construction d'un nouveau développement domiciliaire dans le secteur de la rue McAuley;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook devra procéder au cadastrage et au piquetage des lots qui sera ensuite destinés à la vente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres de services soit celle de Daniel Parent, arpenteur- géomètre pour un montant approximatif de 22 050 \$ plus les taxes applicables et celle de Jacques Blanchard, également arpenteur-géomètre pour un montant de 20 450 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'une politique contractuelle et qu'afin de favoriser l'achat local, lorsque le processus choisi est celui par invitations écrites, le conseil municipal, le directeur général ou l'employé-cadre peut décider d'octroyer le contrat visé par cette procédure à un fournisseur local, lorsque la différence de prix entre le fournisseur de l'extérieur et le fournisseur local ne dépasse pas 10 %;

CONSIDÉRANT que l'offre de services de monsieur Daniel Parent respecte ces critères;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de mandater monsieur Daniel Parent, arpenteur-géomètre, pour procéder au cadastre et piquetage des lots du futur nouveau développement McAuley pour un montant approximatif de 22 050 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Embauche d'Olivier Massariol, à titre d'étudiant pour les services administratifs de l'hôtel de ville

15-04-32953
Embauche d'un étudiant
pour les services
administratifs de l'hôtel
de ville

RÉSOLUTION 15-04-32953

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook à besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

CONSIDÉRANT que monsieur Olivier Massariol a déjà été sélectionné pour ce même poste à l'été 2014;

CONSIDÉRANT que monsieur Olivier Massariol a accepté le poste d'étudiant pour les services administratifs de l'hôtel de ville pour l'été 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'embaucher Olivier Massariol, à titre d'étudiant pour les services administratifs de l'hôtel de ville à partir du 1er juin 2015 et se terminant le 15 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour l'événement de lutte amateur pour la tenue de leur spectacle annuel qui aura lieu le 3 mai prochain

15-04-32954
Aide financière

RÉSOLUTION 15-04-32954

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de l'Événement de lutte amateur de Coaticook (ÉLA) a présenté une demande d'aide financière pour la tenue d'un gala de lutte à Coaticook le 2 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à Événement de lutte amateur de Coaticook (ÉLA) pour la tenue d'un gala de lutte le 2 mai prochain au centre récréatif Gérard-Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement numéro 18-23 (2015) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité rétroactif au 1er avril 2015 et refondant le règlement numéro 18-22 (2014) »

15-04-32955
Adoption du règlement
numéro 18-23 (2015)

RÉSOLUTION 15-04-32955

CONSIDÉRANT que la charte de la Ville de Coaticook et ses amendements prévoient l'exploitation d'un service d'électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook achète d'Hydro-Québec une grande partie de l'électricité qu'elle distribue aux consommateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit subir les modifications de tarifs d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 18-23 (2015) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil de la Ville de Coaticook au moins deux jours francs avant son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 18-23 (2015) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2015 et refondant le règlement numéro 18-22 (2014) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- AVIS DE MOTION 16.2 Avis de motion du règlement numéro 6-20 (2015) intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme abrogeant et remplaçant les règlements numéro 6-20-1 (2003), 6-20-1 (2008) et 6-20-1 (2011) » et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-20 (2015)

Le conseiller Raynald Drolet donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-20 (2015) intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme abrogeant et remplaçant les règlements numéros 6-20-1 (2003), 6-20-1 (2008) et 6-20-1 (2011) ».

L'objet de ce règlement est de permettre à la Ville de Coaticook de se prévaloir des dispositions contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q.c.A-19.1) concernant les dérogations mineures afin d'être en mesure, lors de circonstances exceptionnelles, de légaliser un projet qui répond aux objectifs du plan d'urbanisme et à l'esprit des règlements, sans toutefois être conforme à toutes les dispositions réglementaires.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-20 (2015), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant l'adoption.

- AVIS DE MOTION 16.3 Avis de motion du règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central » et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 6-A-6 (2015)

Le conseiller, Raynald Drolet, donne avis de motion qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-A-6 (2015) qui modifie le règlement constituant le plan d'urbanisme.

L'objet de celui-ci est de modifier le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-A-6 (2015), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant l'adoption.

- 16.4 Adoption du projet de règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central »

RÉSOLUTION 15-04-32956

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la ville entend se prévaloir des pouvoirs contenus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de se doter d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central, constitué du centre-ville et d'une partie du territoire municipal situé au nord-est de celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'adoption du programme particulier d'urbanisme permet de mettre en place une planification plus détaillée du secteur concerné et d'assurer ainsi une concertation des interventions des différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central », ET;

QU'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 11 mai 2015, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5 Adoption du règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »

15-04-32957
Adoption du règlement
numéro 6-1-48 (2015)

RÉSOLUTION 15-04-32957

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 (secteur des rues des Tulipes et des Pivoines) puisque les habitations multifamiliales y sont déjà permises;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de modification au zonage afin de permettre les industries de classe B dans la zone RM-911 (zone située en bordure de la rue Saint-Jacques, au sud du périmètre d'urbanisation);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a soumis au conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de cette demande, sous réserve de respecter certaines conditions portant sur l'entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 9 mars 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION 16.6 Avis de motion du règlement numéro 29-181 (2015) décrétant une dépense de 227 317 \$ pour l'implantation d'un feu de circulation sur les rues Chesley et Child et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-181 (2015)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-181 (2015) pour le bouclage du réseau d'eau potable de la rue Court.

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 225 766 \$ sur une période de 20 ans afin de pouvoir réaliser le bouclage du réseau d'eau potable de la rue Court.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-181 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents et une copie sera remise au membre du conseil qui est absent au moins deux jours francs avant son adoption.

AVIS DE MOTION 16.7 Avis de motion du règlement 29-182 (2015) pour le bouclage du réseau d'eau potable de la rue Court décrétant une dépense de 225 766 \$ et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-182 (2015)

Le conseiller Luc Marcoux donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-182 (2015) pour l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection des rues Chesley et Child.

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 116 294 \$ sur une période de 10 ans afin de pouvoir réaliser l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection des rues Chesley et Child.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-182 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents et une copie sera remise au membre du conseil qui est absent au moins deux jours francs avant son adoption.

AVIS DE MOTION 16.8 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 29-183 (2015) décrétant une dépense de 174 791 \$ pour l'achat d'une surfaceuse à glace et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-183 (2015)

Le conseiller Simon Madore donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-183 (2015) pour l'achat d'une surfaceuse à glace.

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 174 791 \$ sur une période de 10 ans afin de pouvoir réaliser l'achat d'une surfaceuse à glace.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-181 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents et une copie sera remise au membre du conseil qui est absent au moins deux jours francs avant son adoption.

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Appui au Plan de développement de la zone agricole de la MRC

15-04-32958
Appui

RÉSOLUTION 15-04-32958

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook sollicite l'appui de la Ville de Coaticook pour leur future démarche pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC souhaite réaliser cette planification détaillée de la zone agricole à compter de janvier 2016, avec l'aide financière du MAPAQ;

CONSIDÉRANT que ce dernier a lancé il y a quelques semaines un appel de projets pour le 15 mai 2015, pour subventionner à hauteur de 40 000 \$ pour 50% des dépenses admissibles huit MRC au Québec;

CONSIDÉRANT que les objectifs généraux d'un plan de développement de la zone agricole visent à :

- D'assurer la pérennité et le développement des activités agricoles ;
- De favoriser, par l'agriculture, la vitalité et l'occupation dynamique de la ZAP.

CONSIDÉRANT que les objectifs spécifiques à la MRC de Coaticook visent à :

- La concertation du milieu agricole;
- De mieux définir les besoins du milieu au niveau du secteur agroalimentaire;
- De faciliter l'implantation d'usage non agricole, mais compatible et directement relié aux activités agricoles ;

- De mettre en valeur des paysages agricoles, pour le développement de l'agrotourisme ;
- De maintenir ou augmenter l'occupation dynamique de l'agriculture sur le territoire par une diversité dans les formes et les types d'exploitation agricole.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'appuyer la démarche entreprise par le conseil de la MRC qui vise à réaliser un plan de développement de la zone agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Mandat à monsieur Robert Collette de la firme Hydrosys à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de la construction du mur de soutènement du barrage Penman auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 la *Loi sur la qualité de l'environnement*

15-04-32959
Mandat

RÉSOLUTION 15-04-32959

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la construction du mur de soutènement du barrage Penman en 2015;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être émis avant de procéder auxdits travaux;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation doit contenir un engagement de la Ville de Coaticook quant à l'émission d'une attestation de conformité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

- D'acquitter la somme de 562 \$ pour la présentation de ladite demande auprès du ministère des Finances Québec; et
- D'autoriser monsieur Robert Collette de Hydrosys à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de construction du mur de soutènement du barrage Penman, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 Appui à la demande au projet du Collège Rivier dans leur demande d'aide financière auprès du programme du pacte rural de la MRC de Coaticook, volet régional, pour pouvoir concrétiser leur projet d'aménagement de dortoirs pour garçons

15-04-32960
Appui

RÉSOLUTION 15-04-32960

CONSIDÉRANT que le Collège Rivier a déposé une demande auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet régional, afin d'obtenir une aide financière afin de pouvoir concrétiser leur projet visant à aménager un dortoir pour garçons;

CONSIDÉRANT que le pacte rural vise à soutenir et à renforcer le développement des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que ce projet est bénéfique pour les familles de toute la région;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook d'appuyer ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les critères établis par la Ville de Coaticook, soit ceux prévus au "Plan de diversification et de développement pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville ainsi que le document ajoutant le volet de développement touristique, aux politiques en vigueur tels que la Politique familiale et des aînés, la politique de développement culturel, le plan d'aménagement global en vigueur à la ville et également à la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'appuyer le collège Rivier dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet régional, pour pouvoir concrétiser leur projet visant à aménager un dortoir pour garçons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4 Appui à la Société d'histoire de Coaticook pour un montant de 1 000 \$ dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant l'achat de matériel pour le montage d'exposition qui sont présentées au public régulièrement

15-04-32961
Appui

RÉSOLUTION 15-04-32961

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Coaticook a déposé une demande auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, afin d'obtenir une aide financière, afin de pouvoir concrétiser leur projet visant l'achat de matériel pour le montage d'exposition qui sont présentées au public régulièrement;

CONSIDÉRANT que le programme du pacte rural vise à soutenir et à renforcer le développement des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook d'appuyer ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les critères établis par la Ville de Coaticook, soit ceux prévus au "Plan de diversification et de développement pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville ainsi que le document ajoutant le volet

de développement touristique, aux politiques en vigueur tels que la Politique familiale et des aînés, la politique de développement culturel, le plan d'aménagement global en vigueur à la ville et également à la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'appuyer pour un montant de 1 000 \$ la Société d'histoire de Coaticook dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant l'achat de matériel pour le montage d'expositions qui sont présentées au public régulièrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5 Appui à l'OMH de Coaticook pour un montant de 40 000 \$ dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant la construction d'un édifice multifonctions sur la rue Child

15-04-32962
Appui

RÉSOLUTION 15-04-32962

CONSIDÉRANT que l'OMH de Coaticook a déposé une demande auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, afin d'obtenir une aide financière de 40 000 \$, afin de pouvoir concrétiser leur projet visant la construction d'un édifice multifonctions sur la rue Child;

CONSIDÉRANT que le programme du pacte rural vise à soutenir et à renforcer le développement des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook d'appuyer ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les critères établis par la Ville de Coaticook, soit ceux prévus au "Plan de diversification et de développement pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville ainsi que le document ajoutant le volet de développement touristique, aux politiques en vigueur tels que la Politique familiale et des aînés, la politique de développement culturel, le plan d'aménagement global en vigueur à la ville et également à la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'appuyer pour un montant de 40 000 \$ l'OMH de Coaticook dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant la construction d'un édifice multifonctions sur la rue Child.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.6 Appui à l'Association de crosse pour un montant de 3 000 \$ dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant l'achat de matériel de gardien de but

15-04-32963
Appui

RÉSOLUTION 15-04-32963

CONSIDÉRANT que l'Association de crosse de Coaticook a déposé une demande auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, afin d'obtenir une aide financière, afin de pouvoir concrétiser leur projet visant l'achat de matériel de gardien de but;

CONSIDÉRANT que le programme du pacte rural vise à soutenir et à renforcer le développement des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook d'appuyer ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les critères établies par la Ville de Coaticook, soit ceux prévus au "Plan de diversification et de développement pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville ainsi que le document ajoutant le volet de développement touristique, aux politiques en vigueur telles que la Politique familiale et des aînés, la politique de développement culturel, le plan d'aménagement global en vigueur à la ville et également à la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'appuyer pour un montant de 3 000 \$ l'Association de crosse de Coaticook dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant l'achat de matériel de gardien de but.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.7 Appui au Parc de la Gorge de Coaticook pour un montant de 10 000 \$ dans leur demande d'aide auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant la construction de la phase 2 de Foresta Lumina

15-04-32964
Appui

RÉSOLUTION 15-04-32964

CONSIDÉRANT que le Parc de la Gorge de Coaticook a déposé une demande auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, afin d'obtenir une aide financière, visant la construction de la phase 2 de Foresta Lumina;

CONSIDÉRANT que le programme du pacte rural vise à soutenir et à renforcer le développement des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook d'appuyer ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les critères établis par la Ville de Coaticook, soit ceux prévus au "Plan de diversification et de développement pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville ainsi que le document ajoutant le volet de développement touristique, aux politiques en vigueur tels que la Politique familiale et des aînés, la politique de développement culturel, le plan d'aménagement global en vigueur à la ville et également à la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'appuyer pour un montant de 10 000 \$ le Parc de la Gorge de Coaticook dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet visant la construction de la phase 2 de Foresta Lumina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.8 Dépôt d'une demande d'aide financière de 23 214 \$ auprès du programme du pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour l'aménagement et l'installation de nouveaux modules de jeux au parc Couillard

15-04-32965
Dépôt d'une
demande d'aide
financière

RÉSOLUTION 15-04-32965

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook projette d'aménager et d'installer de nouveaux modules de jeux au parc Couillard;

CONSIDÉRANT que Ville de Coaticook a déposé une demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour ledit projet;

CONSIDÉRANT que le programme du pacte rural vise à soutenir et à renforcer le développement des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook d'appuyer ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les critères établis par la Ville de Coaticook, soit ceux prévus au "Plan de diversification et de développement pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville ainsi que le document ajoutant le volet de développement touristique, aux politiques en vigueur tels que la Politique familiale et des aînés, la politique de développement culturel, le plan d'aménagement global en vigueur à la ville et également à la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De déposer une demande d'aide financière au montant de 23 214 \$ auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour le projet d'aménagement et d'installation de nouveaux modules de jeux au parc Couillard;
- De confirmer l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet; ET
- De désigner Monsieur Jean-Yves Roy, chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Ville de Coaticook et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.9 Modification du règlement numéro 29-179 (2014) décrétant une dépense de 1 062 299 \$ pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child et visant à abroger le règlement 29-176 (2014)

15-04-32966
Modification du
règlement numéro
29-179 (2014)

RÉSOLUTION 15-04-32966

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le règlement 29-179 (2014) en décembre 2014;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à décréter une dépense de 1 062 299 \$ pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child et visant à abroger le règlement 29-176 (2014);

CONSIDÉRANT que ledit règlement doit être modifié afin de rencontrer les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables et que cette résolution doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU :

- DE remplacer l'article 5 par le suivant :

« Article 5 :

« 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt correspondant à 50% du coût des travaux réalisés sur les immeubles privés décrits à l'annexe « C », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi annuellement au prorata des coûts réels des travaux réalisés sur chaque immeuble appartenant à un propriétaire assujetti.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

- DE remplacer l'article 7 par le suivant :

« Article 7 » :

« 7. Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article 5 peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée à l'article 5.

Le paiement doit être effectué avant la fin de chaque terme. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en

conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement. »

ET

- DE DÉCRÉTER que le règlement 29-179 (2014) abroge le règlement 29-176 (2014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-04-32967
Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 15-04-32967

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière